



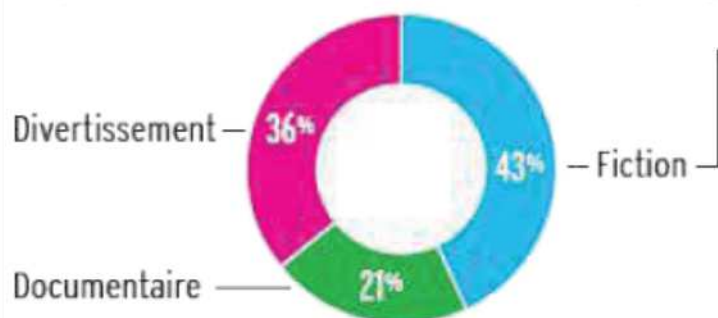
REVUE DE PRESSE

Jeudi 29 juin 2017



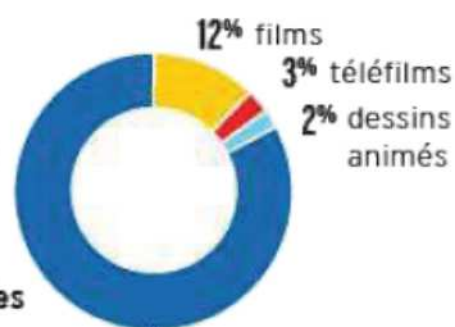
Les séries règnent sur les écrans du monde entier

Répartition de l'audiovisuel mondial par genre :

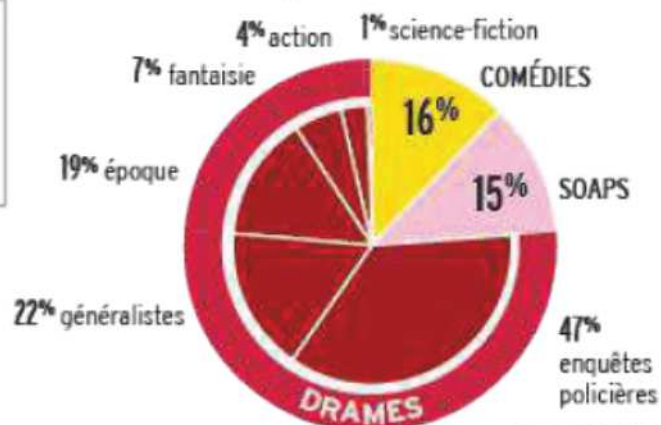


Au sein des fictions :

83%
sont
des séries



Parmi les séries, 69% sont des drames



Pour regarder leurs séries, les jeunes européens sont restés en moyenne **2h20** par jour devant la télévision, leur préférant de plus en plus d'autres supports (tablettes, portables...).

La moyenne mondiale pour les adultes est de **3h30** par jour.



En France, les séries diffusées sont à **50%** de production locale.

Source : AFP

INFOGRAPHIE CL

■ Né en 1997, le Pôle image d'Angoulême célèbre ses vingt ans demain et samedi ■ Un écosystème vertueux: des formations de qualité, une foule de studio talentueux ■ Mais quelques échecs retentissants.

20 ans: le livre d'images de Magelis



Marie-France Brière a retrouvé récemment les planches de «Princesse Shéhérazade». Première série animée d'envergure imaginée et conçue à Angoulême. Photo Renaud Joubert

Stéphane URBAJTEL
s.urba@pola.fr

Elle vient de retrouver, au fond d'un tiroir, les planches de *Princesse Shéhérazade*. Un dessin animé en 52 épisodes diffusé sur France 2, France 5 et TV5 Monde à partir de 1997. Les aventures de l'héroïne des *Mille et une nuits* et de son génie, Till, dont le pouvoir extraordinaire de transformation. «Sans doute le premier projet d'animation d'envergure entièrement conçu à Angoulême, se souvient Marie-France Brière, l'auteur de la série, plus connue en sa qualité de productrice télé et de grande prêtresse du Festival du film francophone (FFA). Dans l'immeuble du Marquis à Angoulême, la Princesse a occupé 85 personnes pendant quatre ans. Un projet à 80 millions [NDLR: elle parle en francs], subventionné à hauteur de 3 millions, réalisé par le formidable Philippe Mest, formé au Lycée de l'image et du son.» Magelis n'a jamais pensé utiliser *Shéhérazade* comme emblème, et pourtant. Ce projet autour de la belle persane illustre à merveille l'ambition affichée il y a deux décennies par ses concepteurs: s'appuyer sur la notoriété du Festival de la bande dessinée pour créer, à Angoulême, un véritable écosystème autour de l'image animée. Des entreprises - plus de 90, dont un tiers de studios d'animation -

12 écoles, dont plusieurs trident chaque année les palmarès. «Magelis? On n'utilisait pas ce nom à l'époque. Mais si je suis venu ici, c'est bien parce qu'on nous a proposé un environnement pour travailler», se souvient Marie-France Brière. 1997-2017. Vingt ans déjà que le département creuse ce sillon. Et façonne son image. Un anniversaire qui se fête: demain et samedi, tous les acteurs du «pôle» se dévoilent (lire le programme ci-contre). Le savoir-faire local à portée de main. Pour les Charentais. «C'est le paradoxe de Magelis», souligne François Bonneau, l'actuel président du Pôle image et du Conseil départemental. Il est très identifié à l'extérieur, à l'international. La preuve, c'est qu'on cherche à nous copier. Mais méconnu sur le territoire où il est né et où il s'est développé.»

«La promesse d'une qualité de vie»

Les productions réalisées en partie ou en totalité en Charente se comptent pourtant par dizaine et certaines sonnent à l'oreille du grand public: *Kirikou et la sorcière* (Les Armateurs); *Oggy et les cafards* (Xilam). Et, très récemment: *Zombillennium* (2 Minutes); *Ma vie de Courgette* (coproduit et fabriqué en partie par Blue Spirit), César du meilleur film d'animation, nommé aux Oscars, ou *Tortue rouge* (Prima Linéa Productions), lui aussi nommé aux Oscars.

«C'est le paradoxe de Magelis. Il est très identifié à l'extérieur, à l'international. Mais méconnu sur le territoire où il est né.»

Christophe Jancovic, aux commandes aujourd'hui de Prima Linéa, se souvient avec précision, comment à l'été 2003, en pleine préparation du film *U*, il a décidé de quitter Paris pour s'installer avec femme, enfants et équipes à Angoulême. «J'avais été invité dans le fameux yacht loué par Magelis dans la baie de Cannes qui a fait tant polémique. A la fin du dîner, les arguments de Frédéric Cros [NDLR: directeur de Magelis] nous ont convaincus.» Pas de subventions à la clef pourtant, se rappelle-t-il, mais la promesse d'une «qualité de vie», d'un environnement «plus tranquille qu'à Paris, propice à la concentration». Un univers «économiquement favorable» aussi, ajoute-t-il. «Dans un métier où l'on a beaucoup recours aux intermittents, la vie est 30 % moins chère à Angoulême.» La «qualité de vie», c'est aussi ce qui a convaincu Andreas Koch, pa-

tron de Cortes, de quitter la capitale en 2001 pour jeter l'ancre en Charente. L'entrepreneur, connu pour avoir inventé le *Tumulte*, ce panorama à 360 degrés interactif le reconnaît: «Sans Magelis, je n'aurais jamais su qu'Angoulême existe. Quand je suis venu pour la première fois, je ne savais même pas que Cognac était à deux pas.»

Les échecs: fusée Tintin, Musée du cinéma

Mais la belle médaille a un revers: Magelis a beau essayer de s'en départir, quelques échecs cuisants échoient à la peau: la fusée Tintin, projet de pôle ludique, matérialisé par la réplique géante du lanceur dessiné par Hergé dans *Objetif Lune*, s'est crachée avant d'avoir décollé et englouti des millions d'euros. Le Musée du Cinéma, édifié pour devenir un temple du septième art, ancré dans le chai voisin du Musée de la BD, a coûté 13 millions d'euros, mais n'a jamais ouvert faute de gestionnaire. La liquidation retentissante de Neuroplanet a mis 80 salariés sur le carreau.

«Magelis, c'est une belle aventure qui a connu beaucoup de hauts mais malheureusement quelques bas», admet Michel Boutant, président de la structure au milieu des années 2000 et ex-président du Conseil général. «C'est une réussite... oui mais», confirme Robert Richard, prédécesseur de François Bonneau à la présidence du Pôle image. «L'aventure a démarré il y a 20 ans sur un concept très fort autour de l'économie et de la formation. Les succès ont commencé quand on a voulu y apporter une touche de ludique.» «L'aspect ludique devait être la cerise sur le gâteau, complète Philippe Lavaud, ex-maire d'Angoulême, lui aussi un temps président de Magelis. Avec la fusée Tintin, Jacques Bobe [NDLR: premier président, de 1998 à 2003] s'est fait rouler dans la farine par son directeur des services [Paul Mourier]. Le symbole d'une administration qui a eu la mainmise sur les projets politiques.»

Le programme

Animations, ateliers, projections, concerts dessinés, visites de studios, dédicaces d'auteurs... Magelis a vu les choses en grand pour célébrer ses 20 ans. Une fête ouverte à tous et gratuite.

Vendredi

■ Visites de studios d'animation. 2 Minutes*, Blue Spirit*, Dargaud Media / Ellipse Studio*, Studio Hari** ou Xilam**. 14h et 15h. ■ De studios son. Visite, au choix, de Piste Rouge* ou de Hiventy**. 11h et 16h. ■ De collectifs d'auteurs. Visite, au choix, de l'Atelier du Marquis** ou de l'Atelier du Gratin (107, rue de Bordeaux). 14h. ■ Présentation de Magelis. 11h et 18h. Enjmin. ■ Expérimentation de réalité virtuelle, réalité augmentée et 3D. 19h-22h. Chais Magelis. ■ Plongée au cœur du *Tumulte*, réalité virtuelle en 3D. 19h-22h, toutes les 30 mn. Chais Magelis. ■ Musée de la BD, ouverture gratuite le soir, avec visites guidées. 19h et 20h.

* Au choix, au départ du parking Magelis.

** Au choix, au départ de la Maison des Jumelages. Sur inscription sur magelis.org ou au 05 45 38 51 50.

Samedi

L'après-midi à l'Enjmin. ■ Expérience d'effets spéciaux, animé par Solidanim. 14h-18h. ■ Réalité virtuelle, réalité augmentée et 3D. Avec Pizet du Relief, Studio Nix et Itoca. 14h-18h. ■ Projection *Partageons la BD avec les auteurs charentais*, par le Festival de la BD. 14h-18h. ■ Table de jeu «Swift Touch» et Photocall, avec Dreamtronic. 14h-18h. ■ Atelier Doublage, avec Mozaik. 14h-18h. ■ Démonstration de jeu vidéo, avec Angoulême JV et Brand Your Game. 14h-18h. ■ Projection en relief, *Le Monde de Teino*, avec Noyade. 14h-18h. ■ Présentation de Magelis. 15h. Enjmin.



Le soir sur le parvis des Chais, avec restauration et boisson possibles sur place. ■ Rencontres et dédicaces, avec des auteurs de BD d'Angoulême. À partir de 18h. ■ Imprimez un T-shirt en sérigraphie, atelier avec Les Mains Sales. À partir de 18h. ■ Initiation à la BD, atelier avec Café Creed. À partir de 18h. ■ Démonstration de captation par drone, avec La Photo Aérienne. À partir de 18h. ■ Concert de Doya, quartet de jazz tzigane, manouche et klezmer. 19h. ■ Conte musical illustré en live, *Le Voyage de Miss Tigre*, livre jeunesse illustré par Joy, avec le violon de Thyphaine Pinville et la voix de Ludvine Morissonnaud. 21h30.



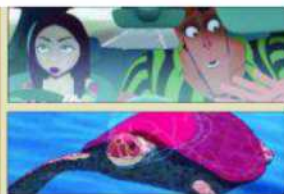
■ Mix dessiné, avec Benoît Prêteuseille. 22h15. ■ Projection des héros de Magelis, 20 ans de dessin animé made in Angoulême. 23h15. ■ DJ Moule, fin de soirée en musique. 23h30.

En raison des conditions météo, les animations extérieures de vendredi soir ont été annulées, y compris la projection de «Kirikou».



Chiffres

Magelis, c'est, selon le Pôle image, 90 entreprises et associations spécialisées dans l'image, dont 28 studios d'animation, 10 sociétés de l'image numérique



et 4 studios son, 1000 emplois directs et indirects, 11 écoles et formations supérieures de l'image (12 en octobre prochain avec l'arrivée d'Objectif 3D), 1051 étudiants, dont 650 dans le secteur du Nil, 25 collectifs de bande dessinée, de nombreux tournages de films et téléfilms...



Avant-scène: «Un vrai lieu de vie, de création et d'échanges»

L'association gestionnaire du théâtre de Cognac a bouclé 2016 sur un joli bilan. Une année riche qui ravit Marie-Jeanne Vian, sa présidente.

Gilles BILLEY
g.billey@charentelibre.fr

Les sourires sont de mise à L'Avant-scène de Cognac. Fréquentation, finances, nouvelle délégation de service public, projets dans les cartons... les voyants sont au vert au sortir d'un exercice 2016 plus que satisfaisant, comme le souligne Marie-Jeanne Vian, la présidente de l'association qui a tenu son assemblée générale lundi soir.

”

2016 a été une belle réussite sur le plan culturel avec un taux de fréquentation des spectacles très satisfaisant. On va continuer ainsi.

S'il fallait qualifier cette année 2016, ce serait?

Marie-Jeanne Vian. Une année sereine sur tous les plans. Dynamique et pleine de peps aussi, avec notamment la création d'un troisième lieu au théâtre avec le FabLab, le réaménagement du hall. C'a été également une belle réussite sur le plan culturel avec un taux de fréquentation des spectacles très satisfaisant [76%, NDLR]. On va continuer ainsi et travailler sur l'aménagement extérieur bientôt, pour donner encore plus envie aux gens de franchir la porte de ce que l'on souhaite être un vrai lieu de vie, de création, d'échanges.



Marie-Jeanne Vian, la présidente, avance confiante pour l'avenir de L'Avant-scène.

Photo G. B.

C'est sa nouvelle voie?

Cela fait partie des objectifs. La programmation va dans ce sens, et pas seulement celle des spectacles. Le théâtre, c'est aussi le travail de médiation qu'on développe avec des visites guidées du lieu par exemple. Il y a les résidences d'artistes, les productions, le FabLab et d'autres actions encore. On a la volonté de faire venir les gens, pas seulement les spectateurs, pour qu'ils découvrent tout ça. Qu'ils s'approprient ce lieu où ils peuvent être acteurs désormais et se restaurer aussi. Ça entre dans le projet du directeur, Stéphane Jouan, que je soutiens. Un projet exigeant mais de grande qualité.

La délégation de service public (DSP) va être renouvelée avec la Ville, pour cinq ans.

C'est un engagement qui rassure ?

Oui, on va signer prochainement.

Cela va nous permettre de continuer à travailler dans bonnes conditions, toujours dans cette voie d'ouverture avec des projets à venir qui vont d'ailleurs se dessiner hors du théâtre et dont on parlera bientôt.

La programmation artistique de la saison 2017-2018 a été dévoilée.

Comment la trouvez-vous?

Intéressante, attractive, pleine de surprises avec des artistes connus, d'autres moins, des découvertes, une fidélité à des compagnies, des sorties de résidence, tout ça dans un théâtre en état de marche, qui bouge. Il y a aussi les coproductions et les productions déléguées (vente de spectacles) dont on parle moins, un travail moins visible mais tout aussi important, qui contribue à la renommée de L'Avant-scène et fait voyager le nom de Cognac partout en France.

L'hôtel de luxe prévu pour juin 2018

Débutés en septembre 2016, les travaux des chais Monnet à Cognac pour transformer le lieu en hôtel de luxe avancent correctement.

Geoffrey CLÉMENÇON
g.clemencon@charentelibre.fr

«**A** flux tendu mais dans les temps», affirme tout sourire malgré la pluie battante hier, Vincent Piot, directeur du projet chez Vinci. Le chef de chantier a fait le point avec l'architecte Carlos de Jesus, sur l'avancement du chantier des chais Monnet à Cognac, transformés en hôtel de luxe 5 étoiles.

Conserver l'aspect historique

Les travaux de curage, le nettoyage des bâtiments, ont débuté le 1^{er} septembre 2016, avant que le terrassement ne commence en novembre. La première grue a été installée le 16 décembre.

«Et là, on va la démonter. On replie le matériel jusqu'à mardi et on termine le gros œuvre», poursuit le responsable du chantier.

«On veut ouvrir l'hôtel le 1^{er} juin 2018», renchérit Carlos de Jesus. 150 ouvriers y travaillent actuellement, mais ils seront jusqu'à 300 durant de courtes périodes.

30.000 m³ de déchets ont été ter-



Vincent Piot montre les deux grues qui seront enlevées mardi.

Photo Majid Bouzzit

rassés et 17.000 m³ de béton vont être utilisés. Le budget concernant Vinci culmine à 43,5 millions d'euros. Le budget total est de 60 millions. La surface de l'hôtel s'étend sur 2,4 hectares.

La charpente avec les poutres en pin ainsi que certains plafonds en bois ont été traités et réinstallés:

«On a voulu garder une trace du passé des chais. Les poutres sont là pour décorer et rappeler l'histoire

du lieu» souligne l'architecte.

Les chais de vieillissement ont été transformés en chambres de 24 m², la tonnellerie en bar et le chai cathédrale en deux bars.

Deux cents salariés sont prévus pour travailler au sein de la structure composée de cent chambres et suites, quatorze appartements, deux restaurants, deux bars, une piscine et une salle de conférence de 400 m².

L'heure du bilan pour le commandant Équipé



Le commandant a fêté son départ hier autour d'un verre de l'amitié à Jarnac, en compagnie d'élus, de gendarmes, de policiers et de pompiers.

Photo G. C.

L quitte Cognac et sa compagnie de gendarmerie le 1^{er} août.

Le commandant Stéphane Équipé, à la tête de la compagnie depuis quatre ans, rejoint Angers, dans le Maine-et-Loire, en tant qu'officier adjoint en charge des renseignements.

L'officier âgé de 53 ans ne cache pas une certaine «émotion à la veille du départ» et raconte avec verve un souvenir marquant.

«L'un de mes hommes a sauvé deux personnes d'un bâtiment en flammes, souligne-t-il admiratif, en grimpant sur un toit de sept mètres

sans aucune sécurité à Châteauneuf-sur-Charente.»

Stéphane Équipé avait fait des cambriolages son cheval de bataille en lançant un groupe dédié à la lutte de ces délits, composé de deux gendarmes à Cognac et de référents relais dans les unités autour. «Cela a payé puisqu'en quatre ans, il y a eu une baisse significative de 40%.

Son remplaçant est connu: le capitaine Richard Abdelhadi, commandant adjoint de compagnie à Saint-Étienne. Il prendra ses fonctions le mardi 1^{er} août.

Nécrologie

Gilles Le Moine s'est éteint dans la nuit de mardi



Un sourire, un franc-parler
et un engagement sans failles.
Telle était cette ancienne figure de la vie
politique cognaçaise. Archives G. B.

Il a largué les amarres, pour toujours, cette fois. Parti voguer sur des flots plus paisibles et moins douloureux surtout que ceux dans lesquels une vilaine maladie avait entraîné depuis quelques années ce fan de navigation. Gilles Le Moine s'est éteint dans la nuit de mardi à mercredi, vaincu par le cancer. À 63 ans. Ancienne figure de la vie politique cognaçaise, conseiller municipal PS au cours de la première mandature de Michel Gourinchas et vice-président en charge des transports à l'ex-CDC de GrandCognac, ce banlieusard de Créteil, près de Paris, Cognçais d'adoption depuis les années 80, a œuvré des années durant pour tenter de donner du sens à l'action publique. Ni militant de parti, ni grande gueule, ce solide gaillard a toujours été de ceux qui disent ce qu'ils pensent, sans fioritures, *«mais toujours pour essayer de faire bouger les choses»*, relevait-il lors d'une interview accordée à CL en 2013, à l'heure où il avait décidé de remiser au placard ses activités professionnelles et politiques pour filer une retraite paisible du côté de l'île d'Oléron et profiter de ses petits-enfants. Parmi les grandes opérations à son actif, on trouve le développement du réseau de transports Transcom, l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et le plan d'aménagement des pistes cyclables. Ancien éducateur de formation, spécialisé dans l'enfance inadaptée, Gilles Le Moine aura surtout été à l'origine de la création en 1988, de l'ancien foyer des jeunes travailleurs de Cognac (FJT) dont il fut le directeur pendant plus de vingt ans.

G. B.

Travail: la philosophie de la réforme

■ Muriel Pénicaud a précisé hier en conseil des ministres les premiers arbitrages de sa loi sur le Code du travail

■ Le texte reste «flou» de façon à ne fermer aucune porte et ménager les syndicats.



Les futures ordonnances sont destinées, selon la ministre du Travail, à «donner un élan de confiance et de protection, pour oser développer des entreprises, créer des emplois, dans un climat positif, constructif».

Photo AFP

La réforme du Code du travail, promesse phare d'Emmanuel Macron, est sur les rails: le projet de loi permettant de le modifier par ordonnances a été présenté hier en Conseil des ministres, avec comme principal objectif d'accorder plus de flexibilité à l'entreprise. Ce projet encadre les futures ordonnances, destinées, selon la ministre du Travail Muriel Pénicaud, à «donner un élan de confiance et de protection, pour oser développer des entreprises, créer des emplois, dans un climat positif, constructif». Modification des domaines de négociation réservés à la branche professionnelle et à l'entreprise, fusion des instances représentatives du personnel, barème obligatoire des dommages et intérêts pour licenciement abusif... la réforme couvre plusieurs engagements du candidat Macron. D'autres sujets sont sur la table, comme la rupture de contrat de travail, le licenciement économique ou le recours au contrat de chantier, un dispositif à mi-chemin entre le CDI et l'intérim, selon le projet rendu public par le ministère.

Mélenchon: une opposition «complète»

Cette réforme va plus loin que la loi travail, qui avait déclenché l'an dernier la pire crise sociale sous un gouvernement de gauche. Entre-temps la donne a changé, a rappelé le Premier ministre Édouard Philippe en Conseil des ministres. Relevant «l'importance» de cette réforme, il «a tenu à rappeler que ce texte avait une légitimité politique», selon le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner. Toutefois, l'exécutif a mis les formes, proposant aux organisations syndicales et patronales une série

de concertations, qui vont se poursuivre tout l'été, parallèlement au parcours parlementaire du texte. Mais le gouvernement a l'intention d'aller vite. Le projet de loi d'habilitation sera examiné au Parlement du 24 au 28 juillet.

Quant aux ordonnances, les partenaires sociaux en «auront la primeur», fin août, a assuré la ministre lors d'une conférence de presse. Elles doivent être adoptées en Conseil des ministres d'ici le 20 septembre.

Des syndicats commencent à donner des signes d'agacement, comme la CGT et la CFE-CGC. D'autres préfèrent attendre la fin des discussions avant de se prononcer (CFDT, FO, CFTC). Dans un communiqué, la CGT a dénoncé un projet où «le quotidien des salariés dans le monde du travail serait profondément bouleversé, de la précarisation des emplois aux atteintes aux droits à la représentation collective des salariés». Le syndicat a d'ores et déjà appelé à une journée d'actions et de grèves le 12 septembre.

Les opposants ont un relais à l'Assemblée nationale, avec Jean-Luc Mélenchon, président du groupe La France insoumise, qui a évoqué une opposition «complète».

Force Ouvrière, en première ligne lors de la fronde contre la loi travail, se montre plus nuancé pour l'instant. «À partir du moment où on est dans une vraie concertation, je ne vois pas pourquoi on mobiliserait aujourd'hui», a déclaré sur francinfo Jean-Claude Mailly.

61% des Français inquiets par la réforme

Même position à la CFDT, qui réclame une réunion avec toutes les organisations syndicales et patronales pour discuter des or-

Les principales mesures

Articulation entre la convention de branche et l'accord d'entreprise. Le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance dans les six mois toute mesure visant à «reconnaître et attribuer une place centrale» à la négociation d'entreprise.

Le «bilan» de la concertation avec les partenaires sociaux présenté hier prévoit que les domaines de négociation se répartissent en trois blocs. Le premier définit les sujets sur lesquels les accords de branche priment «de manière impérative» sur l'entreprise: minima conventionnels, classifications, mutualisation des financements paritaires, gestion et qualité de l'emploi (dont le recours au CDD, l'extension des contrats de chantier), égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Le deuxième bloc concernerait les domaines «pour lesquels la branche peut décider, sans y être obligée, de faire primer son accord sur les accords d'entreprise»: pénibilité, handicap, moyens d'exercice d'un mandat syndical. Pour tous les autres thèmes, l'accord d'entreprise primerait.

Instances représentatives du personnel (IRP). Le texte prévoit de fusionner «en une seule instance les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)».

Prud'hommes. Fixation d'un barème des indemnités versées au titre des dommages et intérêts - en plus des indemnités légales - en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, «en fonction notamment de l'ancienneté».

Licenciements. Le gouvernement est autorisé à «harmoniser» le régime juridique de la rupture du contrat de travail «en cas de refus des modifications issues d'un accord d'entreprise». Selon le ministère, cette harmonisation pourra aller jusqu'à «l'unification» du motif de rupture. Aujourd'hui, selon le type d'accord, le salarié peut être licencié pour cinq motifs différents, ce qui lui ouvre des droits différents et impose à l'entreprise des obligations, différentes également. Licenciements pour motif économique: le gouvernement se donne la possibilité de définir le «périmètre géographique et le secteur d'activité» pour apprécier les difficultés d'une entreprise.

Consultation de salariés. «Facilitera» les conditions de recours à la consultation des salariés pour valider un accord. Le texte ne mentionne pas de référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur, une promesse d'Emmanuel Macron vue comme une ligne rouge par les syndicats.

donnances en septembre. «On verra à ce moment, la position à prendre en termes de mobilisation ou pas», a relevé Laurent Berger, son secrétaire général. Pour la CFE-CGC en revanche, le lien entre le chômage et «la prétendue complexité du Code du travail» est «un fantasme total». Côté patronal, la future réforme est très attendue, mais les avis divergent sur son contenu. Pierre Gattaz, président du Medef, milite pour que les accords de branche ne priment «que par exception» afin de donner «la possibilité au chef d'entreprise

de négocier le plus de choses possible avec ses salariés, directement». Une ligne que ne partagent pas l'U2P (artisans) et la CPME, qui veut voir la branche conserver ses verrous, et appelle à «sécuriser la rupture pour sécuriser l'embauche, car beaucoup d'entreprises refusent d'embaucher, tétanisées par les prud'hommes», a expliqué François Asselineau, son président. La réforme inquiète 61% des Français, lesquels s'opposent par ailleurs à l'utilisation des ordonnances (58%), selon un sondage publié hier.

Amiante: vers des non-lieux

Le parquet demande la fin des investigations dans plusieurs enquêtes pénales, considérant qu'il est impossible de déterminer avec certitude quand les victimes ont été intoxiquées.

«**L**e diagnostic d'une pathologie liée à l'amiante fait la preuve de l'intoxication, mais ne permet pas de dater l'exposition ni la contamination», a estimé le 13 juin le parquet de Paris dans ses réquisitions dévoilées par *Le Monde*. Une analyse qui s'aligne sur celle défendue par les juges d'instruction chargés de ces dossiers: les magistrats ont estimé, dans une ordonnance rendue le 9 juin, que «cet aléa dans la date des faits ne pourra pas permettre de conduire des investigations ciblées et efficaces de nature à réunir des charges qui pourraient être imputées à quiconque». En clair, qu'ils ne pouvaient présenter d'éléments suffisamment précis pour justifier un renvoi des protagonistes devant les tribunaux. «C'est un scandale absolu d'arriver à une telle conclusion après 20 ans d'instruction», s'est indigné François Desriaux, l'un des porte-parole de l'Andeva (Association nationale de défense des victimes de l'amiante).

”

C'est un scandale absolu d'arriver à une telle conclusion après 20 ans d'instruction.

Le parquet et les magistrats instructeurs appuient leur analyse sur une expertise judiciaire diligentée en 2016 afin d'établir les liens entre la fibre cancérogène,



Les non-lieux qui pourraient être prononcés concernent une vingtaine de dossiers.

Photo archives AFP

interdite en France depuis 1997, et certaines maladies.

Rendue au début de l'année, «cette expertise dit le contraire de ce que la justice veut aujourd'hui lui faire dire», a estimé M^e Sylvie Topaloff, l'un des conseils de l'Andeva. «Selon les experts, dès que l'on a été exposé, on a été contaminé. C'est aberrant que les magistrats aient une lecture diamétralement opposée», a-t-elle ajouté.

Décision «historique»

À ses yeux, la portée de cette décision du parquet est «historique» car elle signifie qu'«aucun responsable qui expose ses sala-

riés à un produit cancérogène ne peut être poursuivi vu que l'on ne connaît jamais la date précise d'une contamination».

Les non-lieux qui pourraient être prononcés concernent une vingtaine de dossiers actuellement instruits au pôle de santé publique de Paris: celui de la société Eternit, premier producteur français d'amiante-ciment jusqu'à l'interdiction de la fibre, de l'usine de Condé-sur-Noireau dans le Calvados, de l'entreprise Everite implantée par Saint-Gobain, des anciens chantiers navals de la Normed à Dunkerque ou encore du campus de Jussieu. Dans les cas de Jussieu et la Nor-

med, la justice doit se prononcer le 15 septembre sur les mises en examen de plusieurs protagonistes. «Il y a fort à craindre, au vu des réquisitions du parquet, que ces mises en examen soient annulées et que là encore on aboutisse à un non-lieu», a relevé François Desriaux. Il a annoncé que l'Andeva ferait «immédiatement appel lorsque les ordonnances de non-lieu seront prononcées». Selon les autorités sanitaires qui imputent à l'amiante 10 à 20% des cancers du poumon, l'exposition à cette fibre pourrait provoquer jusqu'à 100.000 décès d'ici à 2025. D'après l'Andeva, 3.000 personnes meurent chaque année.

Prison: des «pratiques passibles de sanctions»

Un rapport de la contrôleure générale des lieux de privation de liberté pointe les conditions de travail détériorées des surveillants de prison et leur impact sur les droits des détenus.

Le rapport inédit que vient de publier la contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Adeline Hazan, intervient dans un contexte tendu dans les prisons françaises marqué par la surpopulation carcérale et des mouvements de grogne de surveillants qui dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail. Instituée en 2008 pour veiller à la protection des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, la CGLPL a toujours considéré que les droits en prison, en garde à vue en rétention ou dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement étaient «directement tributaires» des «conditions de travail» du personnel d'encadrement. Le problème est que les sous-effectifs et les difficultés des conditions de travail apparaissent aujourd'hui comme autant d'obstacles à des rapports pacifiés, notamment dans les prisons françaises, note-t-elle. Bruit, pression liée à la surpopulation carcérale, enfermement, promiscuité, violence, vétusté... «on comprend la notion de "choc carcéral" appliquée au personnel débutant», note le rapport. D'où des problèmes récurrents de recrutement, d'absentéisme et de manque de stabilité du personnel qui placent souvent en première li-

gne des agents inexpérimentés, voire des stagiaires ou vacataires. Ce manque de personnel a pour conséquence de réduire les droits des détenus, notamment pour l'accès aux douches, aux promenades, aux activités socio-éducatives ou aux sports. Dans certaines prisons, des détenus ont été regroupés dans des cellules avec matelas au sol, après la fermeture de cellules qu'on ne pouvait plus surveiller faute de personnel, constate le rapport.

»

Mieux vaut un pendu qu'un évadé.

À ces questions s'ajoute celle de l'équilibre entre les droits des détenus et l'impératif de sécurité, ce dernier étant le plus souvent privilégié. «Au regard des conséquences disciplinaires, "il vaut mieux avoir un pendu qu'un évadé"», résume un syndicat cité dans le rapport. Autre difficulté, le risque d'abus liés aux relations de pouvoir et de dépendance entre surveillants et détenus. Dans un établissement, des agents ont présenté à la contrô-



Le rapport se fonde sur neuf années de visites et de constats dans les prisons mais aussi sur les témoignages de responsables administratifs, professionnels et syndicaux. Photo AFP

leure les mesures de contraintes comme «une manière de conduire un détenu à un amendement moral par l'humiliation».

La CGLPL a par ailleurs précisé avoir été destinataire de témoignages de «comportements non-professionnels» d'agents sur des détenus, passibles de sanctions, soulignant «la disproportion» entre le nombre de faits signalés et le nombre réduit des poursuites.

La contrôleure formule plus d'une trentaine de recommandations pour remédier aux dysfonctionnements. Parmi ces propositions, le rapport préconise que les effectifs de référence des établissements soient établis en fonction

de la charge de travail réelle des agents et non de la capacité théorique d'occupation des locaux. Il prône une aide à la prise de fonction des nouveaux agents, une formation à la prévention et à la gestion de la violence. La contrôleure recommande aussi un renforcement de la transmission des règles déontologiques avec la mise en place d'instances dédiées, un rappel par l'administration de l'obligation de signalement par les agents des manquements aux droits des personnes détenues, l'instauration d'une protection des «lanceurs d'alerte» et d'un numéro de matricule pour identifier les agents en uniforme.

Angoulême n'est pas prête

CHARENTE Plusieurs chantiers essentiels à l'accueil de la grande vitesse ne seront pas terminés avant 2018

Dès dimanche, Angoulême sera à 1 h 42 de Paris et une trentaine de minutes de Bordeaux. Mais la préfecture de la Charente est-elle vraiment prête à relever les défis de la grande vitesse ? Pas sûr... Bien des chantiers ont pris du retard ou ne sont pas encore engagés.

Premier exemple : la rénovation de la gare, dont le hall n'a pas été retouché depuis 1987. La SNCF avait imaginé mener les travaux fin 2013 ou courant 2014. Las ! L'opération, dont le coût s'élève à 3,6 millions d'euros, n'a débuté qu'en novembre 2016 et se terminera en avril 2018. Précisons que nous parlons ici de la seule « mise en beauté » de la gare, pas des autres aménagements...

D'autres priorités

À Angoulême, voilà belle lurette que les élus locaux rêvent d'une élégante passerelle enjambant les voies et desservant les quais avec des ascenseurs, un peu comme à Poitiers. Des dessins d'architectes, des images de synthèse existent. Les esquisses montrent un bel ouvrage, long de 144 mètres, aux lignes très contemporaines. En les regardant, on se prend à rêver d'un accès aux TGV enfin possible aux personnes à mobilité réduite, aux jeunes couples avec poussette et aux personnes âgées avec de lourds bagages.

La construction de l'ouvrage, d'un



La future passerelle au-dessus des voies de la gare d'Angoulême ne sera pas livrée avant fin 2018. REPRODUCTION SNGC/L'AVIGNE-CHIRON

montant prévisionnel supérieur à 10 millions d'euros, avait été promise pour la fin 2016 ou le tout début 2017. Le chantier n'a pas débuté. La passerelle ne sera pas livrée avant la fin 2018. La faute à la SNCF, qui avoue avoir eu d'autres priorités, et à une mauvaise coordination avec l'agglomération du Grand-Angoulême (maître d'ouvrage du projet).

Toujours pas de quartier d'affaires

D'autres exemples ? Effia (filiale de la SNCF) ne construirait qu'en 2018 le parking de 200 places prévu dans le quartier, près de la médiathèque. La verrière sur les quais (communément appelée marquise) ne serait

renovée qu'en 2020 ou 2021. Enfin, le quartier d'affaires dans les îlots urbains Renaudin et Didelon n'est toujours pas sorti de terre.

À toute chose malheur est bon : ce retard va permettre aux architectes missionnés par le Grand-Angoulême de peaufiner leur copie. Pas question, ici, de renouveler les erreurs du parvis de la gare récemment aménagé. Un parvis minéral, triste, sans le moindre abri pour attendre le bus ou le taxi sous la pluie. Un parvis où même l'arrêt minute doit être refait. Les automobilistes ayant bien du mal à braquer... Un comble !

Olivier Sarazin

Tout le monde va en profiter

Les gares de Bordeaux, Angoulême et Libourne sont certes aux premières loges de la ligne à grande vitesse mais celle-ci va évidemment profiter bien au-delà de ces trois communes qui se situaient déjà sur le parcours de l'ancienne ligne.

Plus au sud de la capitale de la Nouvelle-Aquitaine, il faudra désormais 3 h 09 pour aller de Paris à Arcachon, 3 h 21 pour relier Paris et Dax et 3 h 43 pour Mont-de-Marsan. Paris et Bayonne se rejoindront en 3 h 52, Paris et Pau en 4 h 09.

Un Agenais ralliera Paris en 3 h 12, un Périgourdin en 3 h 12 et un Bergeracois en 3 h 33. Plus au nord, la distance entre Paris et La Rochelle tombe à 2 h 27, celle entre Poitiers et la capitale à 1 h 18.

C'est donc en moyenne une diminution d'une heure entre Paris et les principales villes de notre zone de diffusion. Pour illustrer ce que signifie ce gain de temps, Guillaume Pepy, le PDG de la SNCF, a pris l'habitude de montrer une carte de France qui aurait rétréci au lavage et dont les bords se sont rapprochés.

Alain Rousset, le président de la Nouvelle-Aquitaine, a, lui aussi, sa formule bien rodée pour expliquer les bienfaits de la LGV. « Désormais, dit-il, un Bergeracois pourra partir de chez lui le matin, être à Paris vers 9 heures et rentrer chez lui le soir.



Les correspondances des TER seront adaptées aux horaires des TGV. ARCHIVES « SO »

Il n'aura plus besoin de partir la veille et passer la nuit à Paris. » Car si tous les regards se concentrent sur les rames de TGV, le 2 juillet va entraîner beaucoup d'autres modifications à la SNCF.

Les correspondances des TER ont ainsi été modifiées pour s'adapter aux horaires des TGV et se mettre au diapason de la Nouvelle-Aquitaine. Il suffira de 2 h 19 pour aller de Bordeaux à Limoges via Périgueux, soit un gain de 35 minutes. **B.L.**



Portfolio : gare Saint-Jean, près d'un siècle en images

La réforme est lancée

LOI TRAVAIL Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a présenté hier en Conseil des ministres une partie de son projet de loi. L'entreprise en est le pilier

JEFFERSON DESPORT
ENVOYÉ SPÉCIAL
j.desport@sudouest.fr

Les planètes continueraient-elles de s'aligner pour Emmanuel Macron ? Alors que le projet de loi permettant de réformer le Code du travail par ordonnances a été présenté, hier matin, en Conseil des ministres, l'exécutif a reçu une inattendue et appréciable marque de soutien sur cet épineux sujet. En effet, dans une interview au « Monde » publiée en début d'après-midi, Jean-Claude Mailly, le patron de Force ouvrière, a estimé que « la concertation » engagée par M. Macron et Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, allait « dans le bon sens ». Rien de moins.

Quand on se rappelle que ce texte porté par le candidat Macron, lors de sa campagne présidentielle, ambitionne d'aller plus loin que la loi travail - celle-là même qui a déclenché les mouvements sociaux de 2016 et contre laquelle FO a manifesté -, on mesure à quel point cette déclaration tombe à point nommé pour l'Élysée. Surtout que la CGT a déjà annoncé une journée de mobilisation le 12 septembre. Si Jean-Claude Mailly n'a pas non plus signé un chèque en blanc au chef de l'État et à son Premier ministre, voilà néanmoins le front syndical entamé.

Plus de flexibilité

Alors que ce texte vise avant tout à instaurer davantage de flexibilité dans l'entreprise - plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, nouveaux critères pour les licenciements économiques, fusion des instances représentatives du personnel... -, Muriel Pénicaud, elle, a profité de cette journée d'hier pour

continuer à déminer le terrain : « Il n'y aura pas un Code du travail par entreprise. La loi prime, simplement elle n'a pas vocation à connaître la réalité de chacune des 3 millions d'entreprises. C'est l'articulation de la loi, de la branche et de l'entreprise qui fera un système sain. » L'un des enjeux majeurs de cette réforme est là : dans cette place accordée à la négociation au sein même des entreprises. Et les partenaires sociaux ont tout l'été pour discuter ce texte dont nombre d'éléments restent encore à préciser.

La bataille commence

Toutefois, si cette concertation, qui a débuté le 9 juin, promet d'être intense, impossible de perdre de vue que le pouvoir veut aller vite. Il table en effet sur une mise en application autour du 20 septembre. Toutefois, ce recours aux ordonnances - véritable accélérateur législatif - n'empêchera pas le texte d'être débattu au Parlement. Et c'est d'ores et déjà une certitude, les débats seront vifs.

En particulier avec les députés de la France insoumise conduits par Jean-Luc Mélenchon et déjà mobilisés contre. Ce n'est donc pas un hasard si, à l'issue du Conseil des ministres, Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, a rappelé que cette réforme bénéficiait d'une « légitimité politique » liée à la fois à « l'élection d'Emmanuel Macron » et à celle « d'une majorité à l'Assemblée ». Et d'avertir : « L'obstruction et la mise en scène médiatique ne sont pas la meilleure manière. »

Des propos qui n'ont bien entendu pas convaincu Alexis Corbière, l'un des 17 députés de la France insoumise. Hier après-midi dans les couloirs de l'Assemblée, il expli-



Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, a demandé hier à la presse de « ne pas chercher à affaiblir » la ministre Muriel Pénicaud, ex-responsable de Business France visée par une enquête, « car nous sommes dans un moment important pour la réforme du travail ». PH. MAXPPP

quait : « Malheur à celui qui croit que sa victoire électorale, prétendument écrasante quand on regarde l'hémicycle, est à l'image du pays. Quand un électeur sur deux ne vient pas voter, il faut comprendre ce que ça veut dire. S'ils considèrent qu'ils ont les coudées franches pour engager une réforme aussi profonde que celle-ci et qui concerne 18 millions de salariés, ils se trompent. » À ses yeux, ce texte va d'abord « tirer tout le monde vers le bas en facilitant en premier lieu les licenciements ».

Il l'a promis : « La bataille va commencer et on peut compter sur nous pour la mener à terme. »



Avant Macron, les autres présidents qui ont légiféré par ordonnances

MACRON RÉUNIT LE CONGRÈS LUNDI

À VERSAILLES. Le suspense a pris fin : Emmanuel Macron réunira bien le Parlement, soit l'Assemblée et le Sénat au grand complet, en Congrès à Versailles, lundi 3 juillet. Soit la veille de la déclaration de politique générale du Premier ministre Édouard Philippe devant l'Assemblée nationale. Alors que la proximité entre ces deux prises de paroles, séparées seulement de 24 heures, ne peut qu'interpeller et laisser planer l'ombre d'un acte d'autorité, dans l'entourage du chef de l'État, on rappelait hier que c'est avant tout un engagement de campagne : « Il avait dit qu'il réunirait le Congrès une fois par an, il va tenir sa promesse ». À écouter ses proches, le président ne souhaite pas court-circuiter le locataire de Matignon mais

« nommer les défis qui se posent ». « Il veut avoir une expression forte en ce sens », précisait-on en marge du Conseil des ministres. Afin de montrer « la complémentarité » d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe, les deux discours devraient être « articulés », pour reprendre l'élément de langage employé. Interrogé sur le sujet en conférence de presse, Christophe Castaner, le porte-parole du gouvernement, s'est, lui aussi, efforcé de désamorcer cette polémique naissante en rappelant que ce procédé n'avait rien d'inhabituel : « en 1981, François Mitterrand avait fait une adresse au Parlement ; en 1969, c'était Georges Pompidou ; en 1959, c'était Charles de Gaulle. Il y a des usages qu'on oublie. »

Le Pavillon Martell donne de l'écho à la culture

FONDATION Un cabinet d'architectes a imaginé un espace de création à l'arrière de la tour Martell

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Gabrielle Bordrat et la tour Martell partagent la même année de naissance, 1928. La plus jeune des filles de René Firino-Martell ravive de lointains souvenirs. « Mon père me chérissait. Il me racontait la construction du site de Gâtébourse. Je regardais le plafond, les tuyaux de cuivre astiqués, et ces tubes de verre transparent où l'on voyait le cognac couler. Les bouteilles étaient placées dans des caisses en bois ou des paniers et partaient par le train ou le fleuve. J'étais émerveillé par le travail de tous. »

Elle dit son émotion de prendre aujourd'hui la présidence d'honneur de la Fondation d'entreprises Martell. Les lignes d'embouteillage ont quitté la tour en 2005, le bâtiment est encore en pleine mue pour abriter cet organisme indépendant, dédié au rayonnement de la culture sous toutes ses formes.

Des éléments en ondulation

La boutique est opérationnelle depuis un an, une partie des étages et la terrasse le seront en juin 2018. La maison de négoce n'a pas voulu attendre cette échéance pour faire vivre le lieu. « Cette fondation, c'est une conversation qui commence. On n'arrête pas une conversation ! », sourit le PDG César Giron, qui inaugurerait hier le Pavillon Martell.

La conception a été confiée à un duo d'architectes espagnols, José Selgas et Lucia Cano. « J'avais envie de travailler avec eux depuis que j'avais vu le pavillon "La Serpenta" qu'ils avaient construit à Londres en 2015. J'y ai vécu des moments joyeux et lumineux ! », confie Nathalie Viot, la directrice de la Fon-



Vue du toit de la tour Martell. Le Pavillon s'étend entre l'esplanade et le circuit de visite. PHOTOS A.L.

dation. « Après le projet de Londres, que l'on avait dû mener en six mois, on avait dit "jamais plus !" ». Quand Martell nous a contactés en novembre pour un projet en juin, on pensait à juin 2018, bien sûr ! », s'amuse José Selgas.

« Ce n'est pas moi qui les ai convaincus, c'est le lieu et la rencontre avec les gens de la maison », poursuit Nathalie Viot. Les plans ont été réalisés en seulement six semaines, avant un sprint pour mettre en musique cette drôle de construction. Elle est composée de 133 éléments juxtaposés comme des vagues laissant passer le jour. « C'est un pavillon toutes saisons, quand il pleut, c'est aussi à l'intérieur ! On l'a voulu comme cela », glisse Nathalie Viot.

« Immersif et abordable »

« Au début, on ne sait pas si on aime ou pas. Une fois à l'intérieur, on trouve ses marques. En confiant la construction à des architectes, on

préfigure ce que sera la fondation. Il faut que ce soit immersif et abordable par tous les publics », note César Giron. Il y a neuf accès différents, pour mieux s'y perdre et apprécier les perspectives variées tissées par les éléments. Les plaques viennent de la société Onduline. « C'est un matériau peu cher, très utilisé par les agriculteurs pour couvrir leurs granges, car il apporte de la lumière », décrit Nathalie Viot.

Un espace bar, un autre pour accueillir des dégustations, le pavillon se fractionne en espaces intimes, avec des coussins jaunes qui servent à la fois à se poser et à maintenir l'édifice, qui n'est pas ancré dans le sol. Une scène en bois a été fabriquée avec des planches récupérées sur la première installation de la Fondation « Par nature », de Vincent Lamouroux, en octobre dernier. « Le recyclage est une obligation. En juin 2018, les éléments auront trouvé une autre destination », promet César Giron.

PROGRAMMATION

Martell espère accueillir 20 000 visiteurs cet été dans le Pavillon, en accès libre dans le prolongement de l'esplanade située derrière la tour, ouverte chaque jour jusqu'à 18 heures. Des événements y seront régulièrement programmés.

Mardi 11 juillet, à 18 heures, l'Atelier W110 propose un espace de détente et une scénographie intitulée « Balançoire ».

En écho aux Journées du Patrimoine, le 16 septembre, à 21 heures, « Le Grand Soir », défilé de vêtements de nuit orchestrés par 71 bis, suivi d'un « Petit-déjeuner réenchanté » le lendemain à 7 heures.

En octobre 2017 et avril 2018, résidences de Blue Yeti (Royan) et Catherine Contour (Grenoble) qui élaboreront une « création sensorielle », en partenariat avec l'Abbaye aux Dames et Cité Musicale de Saintes.

Un homme de dialogue

DISPARITION Ancien élu et directeur du FJT, Gilles Le Moine est décédé à l'âge de 63 ans

Gilles Le Moine, c'était une voix ronde et une carrure solide mais il n'avait guère besoin d'en abuser pour se faire respecter. Educateur spécialisé de formation, il a créé le Foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Cognac en 1988 et l'a dirigé jusqu'en 2013. Élu en 2001 puis 2008 aux côtés de Michel Gourinchas, il se posait comme un homme de convictions mais très indépendant d'esprit et ouvert au dialogue.

Président de la commission « transports » à Grand-Cognac de 2008 à 2014, il s'était démené pour développer le réseau Transcom, l'aménagement des pistes cyclables et l'accessibilité des établissements.



Gilles Le Moine. ARCHIVES ANNE LACAUD

Mais la maladie guettait déjà. Elle a fini par avoir raison de cet amoureux de la vie, d'AC/DC, des motos et de la navigation.

Gilles Le Moine est décédé dans la nuit de mardi à mercredi à l'âge de 63 ans. « Sud Ouest » s'associe à la peine de ses proches.

Grand-Cognac appelle les lecteurs à se livrer

CULTURE L'Agglomération lance une enquête publique pour connaître les attentes de la population en matière de lecture publique

ANNE-LAURE DE CHALUP
cognac@sudouest.fr

« **N**ouveau territoire, nouvelle population, forcément elles ont des attentes », explique Nicole Roy, l'élue en charge de la culture du Grand Cognac. Elle est venue présenter, hier, à la médiathèque de Sainte-Sévère, un questionnaire à destination de tous, usagers comme non usagers. Dans ce document, plusieurs questions entendent sonder la population du territoire sur des thématiques allant de la tarification unique (gratuit ou non), aux horaires en passant par l'accès Internet ou encore le portage de livres à domicile.

L'objectif est de constituer une base de réponses suffisante à soumettre aux élus de Grand-Cognac.

Objectif : 3 000 réponses

« C'est un document de travail, nous souhaitons qu'il soit rempli par le plus de monde possible », commente Nicole Roy. Pour l'heure, près de 500 personnes ont donné leur avis, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Grand-Cognac en espère 2 500 de plus « afin d'être représentatif », comme le souligne la vice-présidente en



Nicole Roy présente l'enquête publique lancée par le Grand Cognac à la médiathèque de Sainte-Sévère. PHOTO A.-L.C.

charge de la culture. Deux campagnes d'envoi de courriers électroniques sont également prévues en juillet et septembre, afin de toucher plus de monde.

Les bibliothécaires et médiathécaires présentes à Sainte-Sévère le précisent, même les non-usagers sont appelés à remplir le questionnaire. « On veut savoir pourquoi ils ne viennent pas », ajoute Nicole Roy. Les horaires, le prix ou la distance peuvent être des éléments d'explication.

Ils sont à prendre en compte pour les éventuels changements, si l'on en croit les professionnelles du livre venues écouter l'élue en charge de la culture. L'enquête publique est disponible dans les mairies de l'Agglo, dans les bibliothèques et médiathèques ainsi que sur le site de Grand-Cognac jusqu'à la mi-septembre. La décision des élus en matière de bibliothèques et médiathèques interviendra, quant à elle, à la fin de l'année 2017 pour une mise en place courant 2018.

La Ville aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

La commune de Châteaubernard a décidé de poursuivre sa lutte contre le frelon asiatique après le désengagement financier du Département (disposition de la loi Notre). La Ville invoque pour se faire « l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, la prolifération de l'espèce ». Durant la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2017, la ville de Châteaubernard prend en charge la moitié du coût de destruction du nid dit « actif c'est-à-dire de l'année en cours ».

Le montant des aides

Les particuliers demandeurs de destruction sont invités à se rendre à la mairie pour signer une convention. La commune informe que les tarifs pour la destruction d'un nid isolé, situé à hauteur permettant une intervention sans nacelle (échelle et



Il est possible de récupérer un bouchon piège anti-frelons et une notice explicative à l'accueil de la mairie. PHOTO SANDRA BAILLIAN

perche), d'accessibilité normale et sans dangerosité pour le désinsecteur s'estiment environ hors taxe à 90 € (autoentrepreneur) et à 110 €

plus la TVA en vigueur pour les cas particuliers (matériel spécifique, accessibilité difficile, dangerosité avérée, destruction multiple).